

## **Association ADESSA DOMICILE MANCHE**

48 RUE DE TOURVILLE  
50201 COUTANCES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**SIREN 780878898**

#### **FIDORG AUDIT**

Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : caen@talenz-fidorg.fr  
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

[www.talenz-audit.fr](http://www.talenz-audit.fr)

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association ADESSA DOMICILE MANCHE,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADESSA DOMICILE MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

**FIDORG AUDIT SAS**

**Aude MARESQ**  
Commissaire aux Comptes  
Associée

Signé électroniquement le 01/06/2023 par  
Aude Maresq



**ADESSA DOMCILE MANCHE**48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES**BILAN ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2022**

ACTIF	ANNEE N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets				
Fonds commercial				
Autres				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	15 136	15 105	31	105
Install. Techn., mat. & outill.				
Autres	325 975	259 478	66 497	79 044
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				3 140
<b>TOTAL I</b>	<b>341 111</b>	<b>274 583</b>	<b>66 528</b>	<b>82 289</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières premières				
En cours de production et services				
Stocks de produits finis				
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes rattachés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	365 344	9 727	355 616	274 869
Autres créances	90 447		90 447	61 270
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	558 722		558 722	641 042
Charges constatées d'avance	7 137		7 137	10 375
<b>TOTAL III</b>	<b>1 021 649</b>	<b>9 727</b>	<b>1 011 922</b>	<b>987 555</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remb. Des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 362 760</b>	<b>284 310</b>	<b>1 078 450</b>	<b>1 069 844</b>

**BILAN ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>PASSIF</b>	<b>ANNEE N</b>	<b>ANNEE N-1</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>69 168</b>	<b>69 168</b>
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	69 168	69 168
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves</b>	<b>410 906</b>	<b>422 069</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	390 842	402 004
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	205 792	216 955
Autres réserves	20 064	20 064
<b>Report à nouveau</b>	<b>- 31 310</b>	<b>- 101 469</b>
<i>Dont RAN des act. ESMS sous gestion contrôlée</i>	64 877	9 980
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>51 754</b>	<b>58 996</b>
<i>Dont résultat des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	26 796	63 695
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>500 518</b>	<b>448 764</b>
Subventions d'investissement (non renouvelables)	5 275	11 381
Provisions réglementées (diff. Réal. Immob.)		
<b>TOTAL I</b>	<b>505 793</b>	<b>460 144</b>
Fonds dédiés	10 000	10 000
<b>TOTAL II</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques et charges	128 086	138 647
<b>TOTAL III</b>	<b>128 086</b>	<b>138 647</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès établis. De crédit	30 081	31 938
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 983	6 180
Dettes fiscales et sociales	377 840	396 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	9 978	15 029
Produits constatés d'avance	2 690	11 690
<b>TOTAL IV</b>	<b>434 571</b>	<b>461 053</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 078 450</b>	<b>1 069 844</b>

## COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATIF AU 31 DECEMBRE 2022

CHARGES	ANNEE N	ANNEE N-1
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	373 692	373 461
Impôts, taxes et versements assimilés	104 820	97 477
Salaires et traitements	1 430 733	1 330 926
Charges sociales	458 514	350 259
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements	18 798	17 219
Dotations aux provisions	25 673	42 837
Dotation à la réserve de trésorerie		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (dont cotisations)		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 412 231</b>	<b>2 212 178</b>
Quote part de résultat sur opérat. Communes		
<b>TOTAL II</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	967	980
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. Placemt		
<b>TOTAL III</b>	<b>967</b>	<b>980</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion	144	4 026
Sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>	<b>144</b>	<b>4 026</b>
Engagements à réaliser sur subv. Fontionnt		27 191
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 413 342</b>	<b>2 217 183</b>
<b>Solde créditeur = Excédent</b>	<b>51 754</b>	<b>56 410</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 465 096</b>	<b>2 273 593</b>
<b>Résultat de gestion</b>	<b>51 754</b>	<b>56 410</b>
Reprise N-2		2 587
<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>51 754</b>	<b>58 996</b>
<i>Résultat associatif</i>	24 959	-4 698
<i>Résultat financeurs</i>	26 796	63 695
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>51 754</b>	<b>58 996</b>



## **ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

### **ANNEXE**

#### **DESCRIPTION DES ACTIVITES**

L'association ADESSA domicile Manche a pour but d'organiser, de gérer et de coordonner toute action destinée à assurer et à promouvoir l'aide à domicile ou de proximité, individuelle ou collective, aux familles ou à toute personne pour leur permettre de garder ou de retrouver leur autonomie et pour les secondar dans leur vie quotidienne. Elle défend les intérêts matériels et moraux de toutes les familles.

L'association est adhérente de la fédération ADEDOM et gère plusieurs services :

#### **Un service prestataire d'aide aux familles**

Ce service est autorisé par le département et conventionné par les Caisses (CAF, CPAM, MSA...). Des TISF et des Auxiliaires Familiales aident à domicile les familles à surmonter des difficultés ponctuelles.

#### **Un service de protection de l'Enfance**

Ce service intervient sur demande de l'Aide Sociale à l'Enfance et est autorisé et tarifé par le Conseil Départemental. Des TISF aident à domicile les familles en difficulté pour l'éducation de leurs enfants.

#### **Un service prestataire d'aide à domicile PA/PH (SAAD)**

Ce service, autorisé et tarifé par le Conseil Départemental est destiné aux personnes âgées ou handicapées. Des auxiliaires de vie assistent ces personnes dans les actes de la vie quotidienne.

#### **Un Service de Soins Infirmiers A Domicile**

Ce service financé par l'ARS, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, malades, atteintes par une diminution de leurs capacités physiques ou mentales, ou souffrant de maladie chronique invalidante.

#### **Une Equipe Mobile Alzheimer**

Ce service autorisé et financé par l'ARS s'adresse aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée pour leur apporter des soins de maintien et de réhabilitation à domicile.

#### **Un service mandataire d'aide à domicile et d'assistance à la personne**

Des particuliers veulent un employé à domicile pour de la garde d'enfants, du ménage ou de l'aide à la personne. Ce service, sous Agrément, aide les particuliers dans leur fonction d'employeurs.

#### **Des services prestataires à la personne**

Ce service, sous Agrément Qualité, répond aux besoins des ménages en matière de garde d'enfants ou d'aide aux tâches ménagères.

**Le dispositif Familles Gouvernantes**, piloté par l'UDAF propose des logements groupés à des personnes handicapées psychiques qui mutualisent leurs droits à la PCH pour bénéficier d'aide à domicile assurée par nos auxiliaires de vie et TISF.

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

**ANNEXE****REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice comptable 2022 a débuté le 1er janvier 2022 et s'est terminé le 31 décembre 2022, soit une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés, conformément au plan comptable général ANC n°2014-03 en tenant

- du règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour leur exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 ;
- du règlement ANC 2019-04 spécifique aux organismes gestionnaires d'ESSMS

**CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Néant

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

**CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES

**ANNEXE**

**ENGAGEMENTS DONNES**

*Engagement retraite :*

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 99 313 euros et sont provisionnés dans les comptes de l'association.

Les paramètres de calcul prennent en compte un départ en retraite à 62 ans, une contribution patronale de 100% et un taux d'actualisation de 2,20%.

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

L'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de leur faible montant.

Ces contributions concernent les administrateurs et membre du bureau de l'association et représentent 112 heures de bénévolat au titre de l'exercice 2022 pour une valorisation estimée à 4 240 euros sur la base des taux horaires suivants : 50 euro pour les co-présidents, 30 euros pour les membres du bureau et 15 euros pour les administrateurs.

ANNEXE 1

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES		334 934	3 140	338 073
Augmentations		6 177		6 177
Diminutions			3 140	3 140
Situation 31.12.2022		341 111	0	341 111
II - AMORTISSEMENTS		255 784		255 784
Augmentations		18 798		18 798
Diminutions				
Situation 31.12.2022		274 583		274 583
III - VALEUR NETTE (I - II)		66 528	0	66 528

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES				
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	112 565	19 670	30 231	102 004
Compte Epagne Temps	4 546	66	1 922	2 691
Risques				
Retraite et invalidité	108 019	19 604	28 310	99 313
III - FONDS DEDIES				
SSIAD	10 000			10 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Usagers	11 059	6 003	7 335	9 727
V - AUTRES PROVISIONS	26 082			26 082
TOTAL I+II+III+IV+V	159 706	25 673	37 566	147 813
dont DOTATIONS		25 673	37 566	
ET				
REPRISES				
		- d'exploitation		
		- financières		
		- fonds dédiés		

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/21	Augmentations	Diminutions	Bilan 31/12/22
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	69 168			69 168
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserves statutaires ou contractuelles			11 163	
Réserves pour projet de l'entité	402 004			390 842
Autres	20 064			20 064
<b>Report à nouveau</b>	-101 469	132 660	62 501	-31 310
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	58 996	51 754	58 996	51 754
<b>TOTAL</b>	<b>448 764</b>	<b>184 414</b>	<b>132 660</b>	<b>500 518</b>

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville

50200 COUTANCES

**ANNEXE 2****ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 AN AU +</b>	<b>+ DE 1 AN</b>
Créances immobilisées			
Créances clients	355 616	355 616	
Autres créances	90 447	90 447	
Charges constatées d'avance	7 137	7 137	
<b>TOTAL</b>	<b>453 200</b>	<b>453 200</b>	
Montant des prêts en cours d'exercice	Accordé Remboursé		

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 AN AU +</b>	<b>+ DE 1 AN</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	30 081	9 973	20 108
Dettes fournisseurs	13 983	13 983	
Dettes fiscales et sociales	377 840	377 840	
Autres dettes	9 978	9 978	
Produits constatés d'avance	2 690	2 690	
<b>TOTAL</b>	<b>434 571</b>	<b>414 463</b>	<b>20 108</b>
Emprunts en cours d'exercice	Souscrits Remboursés	8 062 9 919	

**ADESSA DOMCILE MANCHE**

48 Rue de Tourville

50200 COUTANCES

**ANNEXE 3****PRODUITS A RECEVOIR**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (1)	90 447
<b>TOTAL</b>	<b>90 447</b>

*(1) Dont 42 215 euros de remboursements de formations à recevoir***CHARGES A PAYER**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	184 866
Autres dettes	9 978
<b>TOTAL</b>	<b>194 844</b>

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	7 137	2 690
<b>TOTAL</b>	<b>7 137</b>	<b>2 690</b>

**ADESSA DOMICILE MANCHE**48 Rue de Tourville  
50200 COUTANCES**RECAPITULATIF DES RESULTATS 2022**

	Résultat de gestion	Reprise N - 2	Résultat
T.I.S.F Protection de l'enfance	-18 039,60		-18 039,60
A.F. Protection de l'enfance	1 058,21		1 058,21
T.I.S.F CAF			
A.F CAF			
T.I.S.F Autres	9 582,55		9 582,55
AF Autres	8 122,02		8 122,02
A.V.	1 662,47		1 662,47
S.A.P	-5 819,98		-5 819,98
Familles Gouvernantes	-20 842,09		-20 842,09
S.S.I.A.D.	60 177,16		60 177,16
E.M.A.	2 779,44		2 779,44
Mandataire	-10 427,30		-10 427,30
Associatif	23 501,56		23 501,56
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51 754,44</b>		<b>51 754,44</b>